

Le pôle de compétitivité AVENIA

Le Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT) du 11 mai 2010, présidé par le Premier Ministre, a décidé d'attribuer à AVENIA le label « pôle de compétitivité » dans le domaine des éco-technologies. Choisi parmi 19 candidats, le pôle de compétitivité AVENIA (Avenir Energie Environnement) créé en 2006 regroupe les entreprises des géosciences, de l'énergie et des matériaux, les universités de Bordeaux et de Pau, les centres de recherches publics et privés régionaux et aussi les collectivités territoriales.

Présidé par Jacques JACOBS (IFP) et financé par le Conseil Régional d'Aquitaine, la Communauté d'Agglomération de Pau, la Communauté de Communes de Lacq et la Communauté Urbaine de Bordeaux, le pôle est basé sur la Technopole Hélioparc à Pau et travaille avec de nombreux partenaires régionaux et nationaux (voir liste).

« Ce pôle a pour ambition de devenir un centre de référence mondialement reconnu sur l'ensemble des technologies liées au sous-sol, et en particulier en matière de géothermie et de stockage souterrain de l'énergie et du CO₂ ». (M. Mercier, Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, lors de la réception des présidents des nouveaux pôles écotechnologies du 12 mai 2010).

M. Estrosi, Ministre de l'Industrie, s'est également félicité de la labellisation des nouveaux pôles, la croissance verte représentant selon lui un "potentiel de 50 milliards d'euros d'activité et de 280.000 emplois d'ici 2020". En effet, cette labellisation entre bien dans la logique du Grenelle de l'environnement.

Candidature de labellisation d'AVENIA

Annoncé par le Premier Ministre fin septembre 2008, le Gouvernement a ouvert, lors de la phase 2 de la politique des pôles de compétitivité, un créneau de dépôt de candidatures pour une nouvelle sélection de pôles de compétitivité, axés sur des thématiques liées aux écotechnologies.

Dans ce cadre, AVENIA a présenté en 2009 sa candidature centrée sur le développement durable du sous-sol. Le dossier a été examiné par les services des ministères concernés par les projets mais aussi par « des personnalités du monde des affaires, de la recherche et de l'enseignement supérieur » ainsi qu'au niveau local, sous l'autorité du Préfet de région.

Les missions d'AVENIA

AVENIA s'inscrit dans une démarche de développement durable sur 4 axes stratégiques qui constituent autant de marchés potentiels :

- le développement responsable des ressources fossiles,
- la géothermie industrielle,
- le stockage de l'énergie dans le sous-sol,
- le stockage géologique du CO₂.



« Nous travaillons sur quatre thématiques jugées cruciales par les autorités au niveau national parmi le stockage géologique du CO₂ et la géothermie industrielle. Face à la raréfaction des ressources d'énergie, comme le pétrole et le gaz, et au défi du changement climatique, nous préparons donc la transition énergétique. Ceci n'est certainement pas étranger à notre labellisation » précise Jacques JACOBS, Président d'AVENIA. « Et puis nous sommes le seul pôle en France à travailler sur le sous-sol profond dont la gestion est un des enjeux majeurs du XXI^{ème} siècle. Cette spécificité a certainement plaidé en notre faveur ».

Le pôle a donc pour objectif de « préparer la transition énergétique » en mettant à profit le potentiel tant scientifique qu'industriel de la région Aquitaine et au-delà, en matière de technologies liées au sous-sol.

En effet, la maîtrise des technologies d'exploration et d'exploitation du sous-sol s'avère cruciale dans cette démarche, c'est dans cette optique que le pôle AVENIA centre ses recherches sur les technologies transversales suivantes:

- la connaissance et l'exploration du sous sol,
- l'exploitation et la production,
- les matériaux et équipements.

AVENIA se mobilise déjà sur deux projets structurants :

- un démonstrateur géothermique ouvert à la recherche et à l'industrie,
- une plateforme d'innovation centrée sur les géosciences et l'énergie (stockage géologique du CO₂ et géothermie).

AVENIA est le seul pôle en France à se concentrer sur l'exploration et l'exploitation du sous-sol : la région Aquitaine dispose d'une industrie et d'un réseau de recherche très développé dans ce domaine.

En Aquitaine, les pôles concernent l'aéronautique, l'optique, les produits et procédés innovants pour la nutrition et la filière forêt-bois-papier. « **Les géosciences méritaient de compléter cette liste** » insiste Jacques JACOBS, Président d'AVENIA.

Les conséquences de la labellisation pour AVENIA

Cette labellisation est un signe de reconnaissance fort du gouvernement au niveau national vis-à-vis de la filière géosciences en Aquitaine. Il est important de rappeler que cette filière **est particulièrement bien structurée localement** puisqu'elle englobe plus d'une centaine d'entreprises spécialisées dans les géosciences et l'énergie, des centres de recherches et des organismes de formation, ce qui est unique en France.

Concrètement, cette labellisation passe par la signature d'un contrat de performances qui fixe « la feuille de route », c'est-à-dire les objectifs pour les années à venir.

C'est également l'occasion de recruter des collaborateurs permanents, pour étoffer l'équipe actuelle composée de 2 personnes afin de mieux répondre aux attentes des membres du pôle.

Par ailleurs, pour les porteurs de projets appartenant au pôle, c'est une opportunité unique de **gagner en notoriété, en visibilité au niveau national, mais également à l'international.**

AVENIA passe ainsi du statut de pôle régional à celui de pôle national et coordonne déjà les activités de la filière géothermie profonde au niveau français.

AVENIA pourra concrétiser ses projets structurants, et les membres du pôle bénéficieront d'avantages financiers pour leurs projets.

AVENIA va pouvoir devenir un véritable acteur de la reconversion du bassin Pau-Lacq. Cette labellisation va en effet permettre d'attirer des entreprises sur le site, notamment dans l'industrie du sous-sol, et donc de créer des emplois.

Contact: Evelyne ROBERT/Pascale NADDEO contact@pole-avenia.com www.pole-avenia.com

Les partenaires d'AVENIA :

2 ADI
ADOUR COMPETITIVITE
ANTEA
APESA
AQUITAINE ELECTRONIQUE
ARKEMA GROUPEMENT DE RECHERCHES DE LACQ
BRGM
CHEMPARC
CLUB GEOSCIENCES
CNRS AQUITAINE
COFELY
COMPOSITES AQUITAINE EADS
DALKIA
EDF
ESTIA
EURO ADOUR SYSTEMES
EUROPLASMA
GDF SUEZ
GRETA BEARN SOULE
HELIOPARC PAU PYRENEES
IFP
IFTS
INNOVALIS Aquitaine
INT (Interactive Network Technologies)
MAISADOUR
OHSAS-ISCER
RHODIA Laboratoire du Futur
SAFT
SCHLUMBERGER WATER SERVICES
SNECMA
SOCIETE PYRENEENNE DE METALLURGIE
SOFICAR
TECH ADVANTAGE
THERMYA
TIGF
TOTAL
TOYAL
PRES DE BORDEAUX
UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
WELL STAFF

Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ?

Un pôle de compétitivité est une association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation engagés dans une démarche de partenariat sur un territoire bien défini. La France compte 71 pôles de compétitivité qui regroupent 9 000 chercheurs travaillant sur 1 000 projets labellisés.

Depuis leur lancement en 2005, un montant d'un milliard d'euros public a ainsi été investi. 50 % des ressources sont concentrées sur six pôles principaux, dénommés « pôles de compétitivité mondiaux », par opposition aux « pôles nationaux », comme Aerospace Valley dans le Sud-Ouest.

La carte du collectif :

L'ensemble des partenaires d'un pôle de compétitivité adopte une stratégie commune de développement afin de créer des synergies autour de projets innovants communs. Ouverts depuis 2006, ces pôles permettent donc de soutenir les initiatives des acteurs économiques et académiques présents sur un même territoire.

Les clés du succès d'un pôle de compétitivité :

- la mise en œuvre d'une stratégie commune de développement économique cohérente avec la stratégie globale du territoire,
- des partenariats approfondis entre acteurs autour de projets,
- la concentration sur des technologies destinées à des marchés à haut potentiel de croissance,
- une masse critique suffisante pour acquérir et développer une visibilité internationale.

Les pôles de compétitivité français visent à :

- développer la compétitivité de l'économie via l'innovation,
- conforter sur des territoires des activités, principalement industrielles, à fort contenu technologique ou de création,
- accroître l'attractivité de la France, grâce à une visibilité internationale renforcée,
- favoriser la croissance et l'emploi.

Dans les trois prochaines années, l'Etat va accorder une aide de 1,5 milliard d'euros aux projets des pôles de compétitivité, et en particulier :

Les exonérations fiscales et allègements de charges. Une entreprise participant à un projet de R&D dans une zone définie à cet effet ne paie pas l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés sur les bénéfices qu'elle réalise pendant les trois premières années.

Les crédits d'intervention du ministère délégué en charge de l'industrie pour soutenir les projets de recherche et développement des entreprises, laboratoires et universités appartenant au Pôle.

Les interventions préférentielles d'organismes divers (Agence nationale de la recherche, OSEO, Caisse des dépôts et consignations...).

Enfin, au niveau local, les collectivités locales et territoriales peuvent aussi participer au financement des projets de R&D.